

## L'ISLANDE SUR LA VOIE DE L'ADHESION A L'UNION EUROPEENNE

La Commission Européenne a rendu la semaine dernière un avis favorable à l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Islande.

Touché de plein fouet par la crise économique et se sentant trop isolé dans la tourmente, cet état insulaire de 320.000 habitants avait déposé sa candidature à l'Union Européenne le 17 juillet 2009. Saisie de la question par le Conseil Européen, la Commission a examiné la situation du pays et a conclu qu'il respecte les critères politiques et économiques requis pour l'adhésion et a déjà intégré les trois quarts de la législation communautaire. L'Islande est en effet membre de *l'Espace Schengen* ainsi que de *l'Espace Economique Européen (EEE)* et participe de ce fait au marché unique depuis plus de 15 ans.

Le rapport de la Commission indique toutefois les domaines sur lesquels des progrès sont nécessaires : la pêche, l'agriculture et le développement rural, l'environnement, la libre circulation des capitaux et les services financiers.

Il revient maintenant aux 27 chefs d'Etat et de gouvernement, qui se réuniront en Conseil européen les 25 et 26 mars prochain, d'approuver à l'unanimité l'ouverture des négociations d'adhésion.

Deux sujets épineux devront alors être résolus : le remboursement de quelques 5 milliards d'euros payés par le Royaume Uni et les Pays Bas suite à la faillite de la banque islandaise *Icesave* en 2008 et surtout l'accès des pêcheurs européens aux zones exclusives de pêche islandaises.

Alain MARTY  
Centre d'Information Europe Direct